



Conseil général

COMMUNE DE RENNAZ

EXTRAIT

du procès-verbal 08 de la législature 2021-2026
de la séance ordinaire du Conseil général de Rennaz

du 21 juin 2023

Présidence : Monsieur Yvan Burnier
22 conseillères et conseillers présents avec le Président

LE CONSEIL GENERAL DE RENNAZ

- vu le préavis municipal 19/2021-2026 relatif à l'arrêté d'imposition 2024 et 2025 ;
- **entendu** le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025 tel que présenté.

Les conclusions de ce préavis ont été acceptées **à main levée à l'unanimité, tel que présentées.**

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2023.

Au nom du Conseil général


Le Président
Yvan Burnier




La Secrétaire
Valérie Teissl